RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: FDCD5486-271A-4528-904F-94E52FEAAECD

SOFRACO

SOCIETE ANONYME
AU CAPITAL DE 60.980 EUROS
SIEGE SOCIAL : 86, RUE DU CADUCEE - PARC EUROMEDECINE
34090 MONTPELLIER

333 464 030 RCS MONTPELLIER

(« ci-après désignée la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 6 AOUT 2025

L'an deux-mille vingt-cinq,
Le six août,
A 9 heures,

Les administrateurs de la société **SOFRACO** se sont réunis en Conseil, au siège social de la Société, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- Monsieur Steve AMAT
- Monsieur Pierrick BELEN
- Madame Marine NAVARRO
- Monsieur Josselin NAZON
- Madame Karen GRANGEON
- Monsieur Guillaume BARRERE

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Pierrick BELEN préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Madame Karen GRANGEON remplit les fonctions de secrétaire.

Docusign Envelope ID: FDCD5486-271A-4528-904F-94E52FEAAECD

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission d'un Directeur Général délégué ;
- Nomination d'un nouveau Président Directeur Général du Conseil d'Administration en remplacement du Président Directeur Général démissionnaire ; fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération ;
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

DEMISSION DU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Le Président informe le Conseil de la décision de Monsieur Pierrick BELEN demeurant à [redacted] de renoncer à ses fonctions de Directeur Général délégué de la Société avec effet au 6 août 2025 et donne lecture de sa lettre de démission.

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Pierrick BELEN de ses fonctions de Directeur Général délégué de la Société.

Le Conseil précise qu'il ne sera pas procéder à son remplacement.

DEMISSION DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Le Président Directeur Général, Monsieur Steve AMAT, informe le Conseil de sa décision de démissionner de ses fonctions de Président Directeur Général de la Société avec effet au 6 août 2025 et donne lecture de sa lettre de démission.

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Steve AMAT de ses fonctions de Président Directeur Général de la Société ainsi de la restitution de l'action qui lui avait été prêtée par la société AXIOME AUDIT ET STRATEGIE, conformément à l'article 4 de la convention de prêt d'action conclue le 2 novembre 2025 entre la société AXIOME AUDIT ET STRATEGIE et Monsieur Steve AMAT.

Il est ainsi donné lecture de l'acte de résiliation de la convention de prêt d'action en date de ce jour.

En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir procéder à son remplacement.

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Le Conseil désigne, à l'unanimité, Monsieur Pierrick BELEN demeurant à [redacted] en qualité de Président Directeur Général en remplacement de Monsieur Steve AMAT, et ce, pour la durée de son mandat d'administrateur.

Docusign Envelope ID: FDCD5486-271A-4528-904F-94E52FEAAECD

Monsieur Pierrick BELEN déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires.

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Pierrick BELEN organisera et dirigera les travaux de celui-ci, dont il rendra compte à l'Assemblée Générale. Il veillera au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assurera, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

En sa qualité de Directeur Général, Monsieur Pierrick BELEN jouira des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le Conseil décide qu'il ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions de Président Directeur Général, et ce, jusqu'à décision contraire.

Il aura droit, en outre, au remboursement sur justification de ses frais de déplacement et de représentation.

POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur Pierrick BELEN ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Monsieur Pierrick BELEN
« Bon pour acceptation des fonctions de Président Directeur Général »

DocuSigned by:
[redacted]
E516E1B1761449D...

Madame Karen GRANGEON

Signé par :
[redacted]
B46AD149F75E4EF...